

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 9, N° 31
le 9 septembre 1981

Sommaire

La commission Kent propose une loi sur les quotidiens	1
Plans d'un collège universitaire africain par des Canadiens	3
Retrait du Canada de la Convention sur la chasse à la baleine	3
Résultats encourageants du contrôle des armes à feu	3
Une Canadienne aux Nations Unies	3
Technologie des satellites	3
John A. Macdonald, père de la Confédération canadienne	4
La santé en milieu industriel	6
Des Ayrshire canadiens au Japon	6
Succès du marathon Avon	6
Vieillir sans grandir	6
Guide touristique pour les jeunes	6
Service de cardiologie à distance	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

La commission Kent propose une loi sur les quotidiens

L'adoption d'une Loi sur les journaux du Canada est la principale mesure proposée par la Commission royale sur les quotidiens "pour assurer à la presse la liberté qui est essentielle au règne de la démocratie...".

La Commission, connue aussi sous le nom de commission Kent (du nom de son président, M. Tom Kent, professeur à l'Université Dalhousie, à Halifax, Nouvelle-Écosse), a reçu, le 3 septembre 1980, le mandat de faire un examen général de la situation dans l'industrie des quotidiens au Canada, en particulier en ce qui a trait à la concentration de la propriété et du contrôle de cette industrie, et de faire rapport sur les questions suivantes:

- "— jusqu'à quel degré la situation qui prévaut actuellement dans l'industrie des journaux a affecté ou pourrait affecter l'accomplissement de ses responsabilités envers le public;
- "— quelles sont les conséquences de l'élimination d'un quotidien pour les individus et pour la vie communautaire dans les villes où un journal a disparu au cours des dernières années;

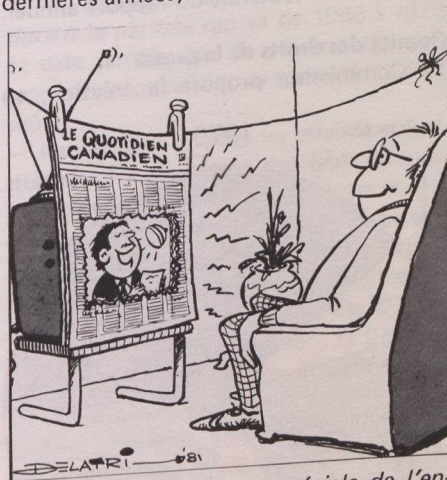
- "— quelles sont les conséquences de la présente situation dans l'industrie des journaux pour la vitalité et la cohésion de l'ensemble du pays, sur le plan politique, économique, social et intellectuel;
- "— quelles mesures la Commission juge appropriées pour remédier aux conséquences qui doivent, à son avis, être corrigées, et qui découlent de la concentration de la propriété et du contrôle de cette industrie, ainsi que de la fermeture récente de journaux.

La loi sur les journaux

Dans son rapport, publié le 18 août, la commission Kent recommande au gouvernement d'adopter une Loi générale sur les journaux, qui:

- interdirait toute nouvelle concentration importante de la propriété et du contrôle des quotidiens, et de la propriété concomitante de ces journaux et d'autres media;
- corrigerait les problèmes de concentration les plus graves existant actuellement;
- inciterait davantage de sociétés à acheter des journaux et à en fonder de nouveaux, ainsi que des revues;
- rehausserait le statut et augmenterait la liberté des journalistes en protégeant leurs droits, dans le cas où le propriétaire d'un journal aurait d'autres intérêts considérables, et permettrait à la collectivité... de se faire entendre;
- établirait, de concert avec la Commission canadienne des droits de la personne, un comité des droits de la presse qui serait chargé de surveiller l'application de la loi et d'en contrôler l'efficacité;
- prévoirait un crédit d'impôt et une surtaxe en vue d'encourager les journaux à engager davantage de ressources au titre de l'information;
- offrirait des subventions permettant d'améliorer les agences et services de nouvelles du pays...

Les recommandations sur la concentration de la propriété et l'autonomie de la rédaction forment la base principale du rapport. En voici les grandes lignes.



En raison de la nature spéciale de l'enquête, la Commission a invité des caricaturistes de tout le Canada à lui présenter des échantillons de caricatures sur son mandat. Quatorze de ces caricatures sont reproduites dans le rapport, dont celle-ci.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada